

■ **Décision SGA-DEC-2025**

Objet : demande de subvention au département  
pour la nouvelle édition de Creil Colors 2025

**Direction de la culture**

**La Maire de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, visée au contrôle de légalité le 16 décembre 2024, portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil réalise une nouvelle édition de Creil Colors 2025, le 21 juin 2025 et repense l'événement de la manière suivante :

- Deux grands concerts à l'espace culturel de la Faïencerie
- Des concerts des groupes locaux à l'extérieur
- Un village associatif socio-culturel

Que l'édition précédente a permis d'identifier des axes d'amélioration et que cette nouvelle formule permettra de répondre au mieux aux attentes du public local.

■ **Décide :**

**Article 1** : de solliciter une subvention d'un montant de 10 000,00 euros auprès du Conseil Départemental de l'Oise, sis 1 rue Cambry à Beauvais (60000), dans le cadre du programme d'aide d'animation locale.

**Article 2** : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 3** : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Creil, le 16 mai 2025

Sophie DHOURY LEHNER



Maire de Creil,  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : **26 MAI 2025**

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : **26 MAI 2025**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **26 MAI 2025**